

# **Règlement 2018-02**

## **Frais de déménagement**

Lors d'un déménagement, il faut aviser l'administration au moins trois semaines à l'avance si on a l'intention d'utiliser l'ascenseur. Vous devez retenir les services d'un représentant de l'administration qui se chargera de contrôler l'ascenseur, des frais de 75\$ seront exigés.

Adopté à l'unanimité